



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 23

**présents ou représentés** : 20

**votants** : 20

**Date de convocation** : 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Etaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

**Absentes** : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique.

**Absents excusés** : M. MOLVAUX Gérard ; M. VEZIE François ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme AUSSANT Angélique.

**Pouvoirs** : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre

Mme AUSSANT Angélique donne pouvoir à M. FADIER Thierry ;

Mme MOREL Monique donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle.

**Secrétaire de séance** : M. GUERIN Jean-Pierre.

**2023-10-075 - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE JOVENCE**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

En cette fin d'exercice, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à des ajustements, afin de faire face aux opérations financières et comptables du budget de Jovence.

**PROPOSITION**

Après avoir entendu la présentation de Monsieur GOUPIL, Maire adjoint en charges des finances, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
016	Emprunts	-400,00€	021	Virement de la section de fonctionnement	-400,00€
1641	Emprunts	-400,00€	021	Virement de la section de fonctionnement	-400,00€
	<b>TOTAL</b>	<b>-400,00€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>-400,00€</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
023	Virement à la section d'investissement	-400,00€	013	Atténuation de charges	+600,00€
023	Virement à la section d'investissement	-400,00€	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	+600,00€
66	Charges financières	+7 000,00€	75	Produits de gestion courante	+6 000,00€
66111	Charges financières	+7 000,00€	75888	Autres produits de gestion courante	+6 000,00€
	<b>TOTAL</b>	<b>+6 600,00€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>+6 600,00€</b>
	<b>TOTAL GENERAL DE LA DM</b>	<b>+6 200,00€</b>		<b>TOTAL GENERAL DE LA DM</b>	<b>+6 200,00€</b>

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 7 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*